

RAMASSAGE ANNUEL PORTE-À-PORTE DES ENCOMBRANTS



**Transvoirie effectuera sa levée
annuelle porte-à-porte
le mercredi 21 mai 2025.**

**Les encombrants devront être
déposés le 20 mai à partir de midi.**



**Rappel : Tout autre objet pouvant être trié dans nos
éco-points ne sera pas prélevé et sera laissé sur place.**

HYPER ENCOMBRANTS

Un hyper encombrant est un objet volumineux non démontable qui ne tient pas dans un coffre ou dans un habitacle de voiture de tourisme.

Sont concernés :



Canapé, armoire, matelas (emballé), sommier (emballé), salon de jardin, réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, gazinière...

Sont tolérés : les poutres en bois et ferrailles (étagères non démontables, etc.).

ENCOMBRANTS

Un encombrant est un objet qui ne peut pas entrer dans un sac poubelle de 60 L et qui ne peut pas être recyclé.

Ne seront pas ramassés :



Papier / carton / livres..., aluminium (boîte de conserve, capsules de café...), bonbonne de gaz, bouteilles en verres / pet...

à déposer aux éco-points communaux.



Peinture (dispersion, spray, acrylique...), matériaux dangereux (produits chimiques, produits phytosanitaires...)...

à amener aux espaces de récupération cantonaux (ESREC Châtillon et La Praille).